



Les transports payés par les communes

LOI SCOLAIRE. Les députés n'ont pas remis en cause le mode de financement inscrit dans le projet de loi.

DOMINIQUE MEYLAN

Grand Conseil

Le Grand Conseil a consacré un dernier après-midi, mardi, à la première lecture du projet de loi sur la scolarité obligatoire. Les débats ont principalement tourné autour de la question: qui doit payer? Une minorité de députés jugent les communes trop sollicitées et le canton favorisé. Ils ne sont pas parvenus à imposer leur point de vue.

C'est à une très courte majorité que le Grand Conseil a soutenu le principe de la bascule fiscale (44 voix contre 40, 8 abstentions). Il est probable que le sujet soit à nouveau débattu en deuxième lecture, qui

devrait avoir lieu en mai. Avec ce modèle, les taux d'imposition sont adaptés pour compenser les coûts plus élevés pris en charge par le canton. L'opération doit être nulle pour le contribuable. Ce principe était combattu par un amendement de Raoul Girard (ps, Bulle), déposé au nom du club des communes.

Ces dernières regrettent que la bascule fiscale ne tienne pas compte du coût des infrastructures, entièrement à leur charge. «Le canton a des besoins supplémentaires, les communes aussi», a souligné Raoul Girard. Pour Nadia Savary (plr, Vesin), le projet de loi pourrait encore accentuer cette charge: les nouveautés, comme les responsables d'établissement, nécessiteront des locaux supplémentaires.

Le directeur de l'Instruction publique, Jean-Pierre Siggen, a tenté de répondre à ces inquiétudes. Il a produit une évaluation des charges supplémentaires de la Loi pour les communes. Sur

163, 43 devront payer davantage. Et pour six seulement, la facture sera supérieure à 50000 francs. «Il n'y aura pas de catastrophe dans la république fribourgeoise, a estimé Jean-Pierre Siggen, le système mis en place est vivable, supportable et jouable.»

Davantage de transports

Qui doit assumer le coût des transports? Cette question est le second grand enjeu financier de la Loi scolaire. Le projet prévoit une prise en charge par les communes. En échange, le canton paie les moyens d'enseignement. Deux amendements voulaient une répartition 50/50.

«Il est évident qu'en imposant des cercles scolaires à dix classes, le canton induit des transports importants», a souligné Patrice Longchamp (pdc, Torny-le-Grand). L'injustice pour les communes rurales, à l'habitat dispersé, constitue le principal argument contre la prise en charge totale des transports par les communes.

La majorité du Grand Conseil (56 contre 41, 4 abstentions) a préféré privilégier le désenchevêtrement des tâches. «Les communes ont toujours milité pour l'autonomie», a rappelé Solange Berset (ps, Belfaux). Plusieurs députés ont estimé qu'un pot commun pouvait régler le problème. Jean-Pierre Siggen s'est engagé, au nom du Conseil d'Etat, à examiner les frais de transport comme un éventuel nouveau critère dans la péréquation des besoins.

Petite compensation toutefois, les députés ont accepté l'idée d'un délai supplémentaire de trois ans pour les communes dont les transports seraient particulièrement difficiles à organiser. «Il ne faut pas freiner la réunion des cercles scolaires», a estimé Sabrina Fellmann (ps, Cormérod).

Des députés auraient encore voulu plus de moyens de l'Etat pour le matériel informatique et les bibliothèques: c'est non et non. ■

Les députés veulent un réseau organisé

DÉFIBRILLATEURS. Judicieusement placé, un défibrillateur peut sauver une vie. Encore faut-il qu'une personne sache s'en servir. Le Grand Conseil a fait un pas dans ce sens, en acceptant à l'unanimité hier un postulat de Marc-Antoine Gamba (pdc, Fribourg) et Eric Collomb (pdc, Lully). Les deux députés avaient également déposé une motion, qui demandait une gestion centralisée des défibrillateurs. Le canton s'étant engagé à rendre obligatoire l'annonce de l'installation d'un tel appareil, les motionnaires ont retiré ce second texte.

Le Tessin a beaucoup œuvré en la matière. Et avec succès. Alors qu'au niveau suisse (et donc fribourgeois par extrapolation), le taux de survie après une réanimation cardio-respiratoire oscille entre 3 et 5%, il s'élève à 40% au Tessin. Ce canton a formé des personnes à apporter les premiers soins et il dispose d'un dispositif de défibrillateurs semi-automatiques dans les lieux publics stratégiques.

Les députés souhaitent que Fribourg s'inspire de cet exemple. «Nous proposons de former Monsieur et Madame Tout-le-monde», a expliqué Marc-Antoine Gamba. Tous les groupes ont soutenu cette idée avec enthousiasme.

Le canton va analyser les besoins et déterminer les mesures prioritaires. Fribourg ne part toutefois pas de zéro. «Plusieurs dizaines de voitures de police sont équipées de défibrillateurs», a rappelé Anne-Claude Demierre, directrice de la Santé. Demeure la question financière: le dispositif tessinois coûte 550000 francs par année. Michel Zadory (udc, Estavayer-le-Lac) a plaidé pour une centrale d'achat commune des défibrillateurs, ce qui pourrait en diminuer le coût. DM

Le canton devra trouver une solution

COMAS ÉTHYLIQUES. Le Grand Conseil reconnaît le problème posé par les personnes ivres ou droguées, qui sont recueillies par la police ou les ambulanciers sur la voie publique. Il n'existe actuellement aucun espace adéquat susceptible de les accueillir le temps qu'ils redescendent sur terre. Les députés ont accepté hier un postulat de Stéphane Peiry (udc, Fribourg). Le canton devra étudier différentes possibilités, parmi lesquelles des cellules de dégrisement.

Les députés le reconnaissent: les urgences ne sont pas prévues pour de tels cas. «Leur prise en charge peut menacer la sécurité du personnel hospitalier», a souligné Laurent Dietrich (pdc, Fribourg). Pourtant, l'HFR voit arriver environ 1240 personnes par année en raison de problèmes d'alcool. Quant aux policiers, ils ne sont pas davantage équipés et ils vivent avec la crainte d'un décès en cellule.

Stéphane Peiry propose d'étudier le modèle zurichois. Depuis 2010, la ville a mis en place des cellules de dégrisement, qui sont financées par les utilisateurs eux-mêmes. Le Conseil d'Etat veut élargir la palette de solutions. Et il n'est pas le seul: «Le groupe PS est critique envers les cellules de dégrisement», a annoncé Simon Bischof (ps, Ursy). L'exemple vaudois, qui a choisi de mettre en place un centre de dégrisement et de sevrage au CHUV, pourrait constituer une alternative.

Le financement s'annonce déjà problématique. «Le modèle zurichois coûte entre 900 et 1000 francs la nuit», a averti le directeur de la Sécurité, Erwin Jutzet. Au nom de la responsabilité individuelle, l'UDC voudrait que les utilisateurs paient la facture. Mais ce concept contredit le principe de solidarité voulu par la Loi sur l'assurance maladie. DM

Le canton devrait-il changer de politique?

AMORTISSEMENT. La remarque aurait pu venir de la gauche. Mais c'est Antoinette de Weck (plr, Fribourg) et Markus Bapst (pdc, Guin) qui ont choisi d'interpeller le Conseil d'Etat sur sa politique d'amortissement. Fribourg se montre exemplaire en la matière, mais se prive par là même de quelques millions. «Qu'est-ce qui justifie que le pont de la Poya soit amorti en vingt ans?» s'est interrogée Antoinette de Weck. Le Conseil d'Etat a directement répondu par un rapport à ce postulat, sans passer par le Grand Conseil. Dans leur débat, les députés ont donc pu se baser sur un état des lieux détaillé des amortissements du canton.

La droite s'en trouve plutôt ravie. L'UDC ne veut pas prêter l'avenir des générations futures. Le PLR souligne que cette politique restrictive offre une bonne marge d'autofinancement, qui permet d'investir pour la population. Pour le grand argentier Georges Godel, il serait irresponsable de réduire les amortissements.

C'est auprès du Parti socialiste que le postulat a trouvé le plus de soutien. «En ces temps de vaches maigres, il faut étudier toutes les possibilités», a estimé Pierre Mauron (ps, Riaz). Or, un changement de système pourrait amener des différences de 5 à 30 millions. «Tout changer serait égoïste, mais ne rien changer serait masochiste», a conclu le député. DM

ÉCHOS DU PARLEMENT

Le Conseil d'Etat ne donnera pas plus de détails sur les allègements accordés

Dans une motion, Xavier Ganioz (ps, Fribourg) et Patrick Schneuwly (ps, Guin) réclamaient la publication systématique et annuelle des réductions et allègements accordés aux entreprises. La majorité de droite du Grand Conseil a sèchement repoussé cette proposition (33 oui contre 69 non) hier. Pour l'UDC, le PLR et le PDC, les informations fournies sont largement suffisantes. Tout dévoiler pourrait menacer l'attractivité fiscale du canton. Le Conseil d'Etat prônait également le rejet de cette motion, notamment par crainte de toucher au secret fiscal. Les deux motionnaires ont tenté en vain de démontrer les bienfaits d'une telle transparence. «Ce qui nous intéresse, ce n'est pas de dénoncer certaines entreprises», a rassuré Patrick Schneuwly. Le système démontrera au contraire la création d'emplois. «Cela permettra de comprendre les choix du Conseil d'Etat et de les soumettre à un œil critique», a estimé pour sa part Xavier Ganioz.

Dominique Zamofing assermenté

Le député André Ackermann, qui a démissionné au terme de la session de février du Grand Conseil, a été remplacé par Dominique Zamofing. Ce démocrate-chrétien, âgé de 42 ans, vient de Posieux. Maître agriculteur, père de quatre enfants, il est aussi membre du Conseil communal.

EN BREF

SYSTÈME ÉLECTORAL

Vive critique du PEV face aux propositions du Conseil d'Etat

Le Parti évangélique critique, dans un communiqué, la proposition d'introduire un système électoral bipartitionnel, uniquement dans les cercles de la Glâne et de la Veveysse. Pour le PEV, cela enfreint le principe d'égalité de traitement des électeurs et favorise les grands partis. «Lorsqu'un groupement atteint 0,9% des voix, il doit impérativement obtenir un des 110 sièges du Grand Conseil.» Tout le reste serait indigne de la démocratie, selon le PEV.

FRIBOURG

Violent brigandage

Un homme de 32 ans a volé une bourse dans un établissement public, lundi à Fribourg. Avant de partir, il a frappé une employée. L'homme a été arrêté, annonce la police.



CHLOÉ LAMBERT

Manifestation face à un Hôtel cantonal désert

Mécontent du projet de loi sur l'Université, un collectif d'étudiants a mis sur pied une manifestation pour sensibiliser les députés. Quelque 200 personnes, selon les organisateurs, se sont rassemblées devant l'Hôtel cantonal mardi. Les députés avaient toutefois déjà quitté les lieux, après un examen rapide du projet de loi scolaire. DM

Gestion du logiciel ESCADA sous contrôle

ENSEIGNEMENT. Le projet d'harmonisation de la gestion des écoles fribourgeoises (HAE) – 16 millions de francs au total votés par le Grand Conseil en 2012 – et surtout les ratés dans le lancement du programme ESCADA dans le secondaire II, au début de l'année scolaire en cours, ont fait couler beaucoup d'encre. Et amené les députés Olivier Suter (acg, Estavayer-le-Gibloux) et Giovanna Garghentini Python (ps, Fribourg) à poser une question en 18 points au Conseil d'Etat. Lequel reconnaît d'emblée qu'ESCADA «engendre davantage de travail et de difficultés qu'initialement prévu». Pour autant, ce programme a été choisi dans les règles de l'art, soit par un appel d'offres public. Qu'il ne couvre pas tous les besoins n'est pas une surprise: aucune des solutions sur le marché n'y parvenait. Mais ESCADA était de loin le moins cher (350000 fr. contre 590000 fr. à 9,8 mio pour les autres). En ajoutant le coût des ressources additionnelles internes à l'Etat – une pratique habituelle pour les grands projets informatiques – on en est à 802000 fr. Et, ajoute le Gouvernement, «rien ne garantit que la mise en place d'une autre solution n'aurait pas nécessité autant de ressources». Pour le reste, les examens de maturité auront bien lieu, et avec ESCADA, malgré un «calendrier tendu», rassure le Conseil d'Etat. Qui laisse le soin au comité de pilotage d'étendre ou non ESCADA à l'enseignement obligatoire. «Sa gestion est sous contrôle», écrit-il en conclusion. JnG